

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & personnel
Fédération suisse des avocats
Mme la Présidente
Birgit Sambeth Glasner
Martgasse 4
Case postale
3001 Berne

Estavayer-le-Lac, le 15 décembre 2021

http://www.swisstribune.org/doc/211215DE_BS.pdf

« Ceux qui ont le privilège de savoir ont le devoir d'agir » (Albert EINSTEIN)

Madame Birgit Sambeth Glasner, Me Birgit Sambeth Glasner

Je m'adresse premièrement à la mère de famille que vous êtes et ensuite à la Présidente de la Fédération Suisse des avocats que vous êtes.

Je me réfère au Serment¹ d'Archimède qu'appliquent les physiciens de l'EPFL qui est proche de celui d'Hippocrate pour les médecins, dont le but est de respecter les droits fondamentaux de nos concitoyens.

Ces deux Serments illustrent bien la devise que Albert Einstein, Prix Nobel de physique en 1921, avait dit :

« Ceux qui ont le privilège de savoir ont le devoir d'agir »

A cet effet, je rappelle que Albert Einstein avait écrit au Président Franklin Roosevelt pour le mettre en garde du danger de la bombe atomique. Il n'avait qu'un but : « celui de défendre les droits de l'Homme et ceux des générations futures qui sont aussi les droits garantis par la CEDH et la Constitution suisse ». C'est aussi toute la portée de la demande d'enquête parlementaire déposée par des témoins sur les relations qui lient des membres de la FSA comme Me Christian BETTEX et Philippe BAUER aux Tribunaux.

J'accuse réception de votre courrier² daté du 9 décembre 2021. Les faits que vous connaissez au travers des courriers que vous avez reçus sont très dangereux pour le peuple suisse. Par conséquent je refuse de vous donner décharge pour ces documents que je vous retourne en intégralité. En tant que mère de famille, ou avocate, vous ne pouvez pas ignorer qu'on vous a menti en très haut lieu, ainsi que la portée de ces mensonges pour notre peuple. En effet, un avocat, Confrère aux anciens Bâtonniers Philippe BAUER et Christian BETTEX, n'aurait pas proposé de faire abattre un Conseiller fédéral en disant que les mots ne servaient à plus rien si ce mensonge n'était pas très grave. Tous les faits³ que vous connaissez montrent que cet avocat a dit la Vérité, cela signifie que le peuple ne peut plus faire confiance au Parlement, au Conseil fédéral et aux avocats de la FSA.

Je vous remets en annexe⁴ une copie numérisée du courrier daté du 9 janvier 1995 de Lucien Gani, dans lequel il est mentionné le nom de Pierre PENEL, qui a été assassiné sur ordre du magistrat Eric COTTIER selon l'avocat dissident. Ce courrier atteste que Me Foetisch agissait bel et bien en tant que membre de l'Ordre des avocats comme l'a expliqué l'avocat dissident.

J'attends toujours un avocat qui puisse faire respecter mes droits fondamentaux.

Veuillez agréer, Madame la mère de famille, madame la Présidente, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/211215DE_BS.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/Serment_ING_EPF.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/211209BS_DE.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/211207DE_BS.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/950109LG_DE.pdf